

5^{ème} Conférence Territoriale de l'Action Publique : La santé, un enjeu majeur pour l'avenir des territoires

Ce lundi 16 avril 2018 s'est déroulée la cinquième Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), organisée par la Région Grand Est, à la Maison de la Région, à Strasbourg.

Sous la présidence de **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est, en présence de **Jean-Luc Marx**, Préfet de la Région Grand Est, et de **Christophe Lannelongue**, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), près d'une cinquantaine de représentants des collectivités du territoire régional (Conseils départementaux, Métropole, Communautés de communes, Communes, etc.) se sont retrouvés pour **échanger et coordonner au mieux, les politiques publiques de santé en région**.

Par ailleurs, les **Départements de l'Aube, de la Meuse, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges ont pu présenter leurs Schémas départementaux d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**.

« Les problématiques de santé sont une préoccupation majeure pour la Région Grand Est. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'avenir de nos territoires, c'est pourquoi il était important pour nous d'y consacrer une Conférence Territoriale. Cette politique mobilise de nombreux moyens et l'ensemble des collectivités territoriales, c'est pourquoi il est primordial de poursuivre nos échanges autour du Projet Régional de Santé. C'est en unissant nos efforts, nos actions et nos compétences, que nous réussirons à atteindre les objectifs partagés sur ce projet. » a déclaré Jean Rottner, Président de la Région Grand Est.

Le Président a ainsi réaffirmé sa volonté de poursuivre les collaborations avec les différentes collectivités du Grand Est, dans un dialogue territorial permettant de renforcer la concertation entre tous.

Khalifé Khalifé, Conseiller régional délégué à l'expérimentation en matière de santé, et **Véronique Guillotin**, Sénatrice, Conseillère régionale, ont ainsi présenté les différents axes de la politique régionale en la matière aux membres de la CTAP.

Pendant près de trois heures, les élus ont échangé sur les différents points développés ci-dessous, essentiels pour le développement du Grand Est et des territoires qui le composent.

➤ Echanges autour des politiques régionales de santé : le PRS 2

La Région Grand Est a participé aux travaux menés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'élaboration du nouveau **Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2027 (PRS 2)**, projet qui a été approuvé par la Région lors de la séance plénière du 29 mars dernier. En cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, ce document définit les objectifs pluriannuels des ARS dans leurs domaines de compétences ainsi que les mesures tendant à les atteindre. La Région intervient en faveur de la prévention et de la promotion de la santé, des soins de proximité, de la télésanté et des ressources humaines en santé, à travers sa politique « santé » dans le cadre de ses compétences « Aménagement du territoire » mais aussi « Formations Sanitaires et Sociales » et « Recherche et Innovation ».

Le PRS 2 décrit pour les 10 ans à venir le cadre d'orientation stratégique, le schéma régional de santé ainsi que le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) à 5 ans. Le PRS 2 comporte des priorités 2018-2022 mais aussi des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les activités de soins et les équipements lourds ainsi que leur répartition sur le territoire. Le PRS 2 a été élaboré après une phase de concertation large de tous les acteurs de la santé de janvier à juillet 2017.

La Région Grand Est est un partenaire actif et vigilant, dans la mise en œuvre de ce nouveau PRS 2, aux côtés de l'ARS.

Le PRS 2 s'organise autour de 7 défis et enjeux :

- Le vieillissement de la population et la transition épidémiologique,
- les risques émergents en santé,
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et des inégalités d'accès aux soins,
- la démographie des professionnels de santé,
- la soutenabilité financière et l'efficacité du système de santé,
- la qualité et la pertinence des prises en charges,
- l'innovation en santé notamment avec le numérique.

- Avis sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Les Départements **de l'Aube, de la Meuse, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges** ont pu présenter les Schémas départementaux d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Ces schémas, élaborés par l'Etat et les Départements en concertation avec les collectivités territoriales, définissent, pour une durée de six ans, un programme d'action destiné à renforcer et mutualiser l'offre de service au public dans les territoires et sont soumis à l'avis de la CTAP avant leur adoption définitive.

A ce titre, la CTAP a examiné et donné un avis favorable aux SDAASP de l'Aube, de la Meuse, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr